

505207190 / 3

8012

(1940.)

Fermeture au service voyageurs des gares et haltes des sections de lignes :

- Montbesson à Lure
- Besançon à Montagney
- Gray à Orchamps
- Roanne à Paray-le-Monial
- Virieu-le-Grand à Belley
- Nîmes à Remoulins
- Brioude à St-Flour

Fermeture au service voyageurs des gares et haltes des sections de lignes : Montbesson à Lure ; Besançon à Montagney ; Gray à Orchamps ; Roanne à Paray-le-Monial ; Virieu-le-Grand à Belley ; Nîmes à Remoulins ; Brioude à St-Flour.

Lettre S.N.C.F. au M.T.P.		29. 5.40			
	(s) C.D.	4. 6.40	7	II	bis

Extrait du P.V. de la séance du 4 juin 1940

du Comité de Direction

QU. IIBIS - Compte rendu de la délégation
de pouvoirs donnée par le C.D. dans
sa séance du 30 août 1939

M. GRIMPET - En vertu des pouvoirs qui lui ont été
délégués par le Président et dont il a été rendu compte au Comité
dans sa séance du 5 septembre 1939, M. le Directeur Général a
approuvé l'affaire suivante :

- Modifications à la nomenclature des gares et localités
desservies.

Ces modifications, qui intéressent 39 gares et haltes de la
Région Sud-Est, sont la conséquence de la fermeture, à partir du
20 mai 1940, au service des voyageurs, des bagages et des chiens
accompagnés des sections de ligne :

- Montbozon à Lure
- Besançon à Montagny
- Gray à Crehamps
- Neanne à Paray-le-Monial
- Virieu-le-Grand à Bellec
- Nives à Remouilly
- Erioude à St-Flour

S.N.C.F.

29 mai 1940

Monsieur le Ministre,

Par arrêté ministériels, vous avez bien voulu autoriser la S.N.C.F. à supprimer, à partir du 30 mai 1940, le service des trains de voyageurs sur les sections de lignes suivantes :

- Montbason à Lure
- Besançon à Montagney
- Gray à Orchamps
- Roanne à Paray-le-Monial
- Virieu-le-Grand à Belley
- Sines à Remoulins
- Brionde à St-Flour

J'ai l'honneur de vous indiquer dans l'annexe ci-jointe, les modifications qu'il y a lieu d'apporter à la nomenclature des gares et des localités desservies pour tenir compte de cette suppression de service.

Je vous renouvelle,

P. Le Président du Conseil d'Administration,
Le Directeur Général,

Signé: LE BESNERAIS

Nomenclature des gares et des localités desservies

(Edition de janvier 1940)

Le service des gares où haltes visées ci-dessous est modifié dans les conditions indiquées au texte des renvois ci-après :

	Numéros des renvois à consulter	
	Voyageurs, bagages et chiens (colonne n° 2)	
	Dispositions actuelles	Dispositions nouvelles
Aynans-Vouhenans (les)	"	1
Belley	"	1
Brussey	127	1
Chabrilac	127	1
Champvans-lès-Gray	"	1
Chepelle-Laurent (la)	"	1
Chazey-Bons	"	1
Chenevray	"	1
Cognieres	"	1
Coren-les-Baux	"	1
Cournil	127	1
Ema_gny	"	1
Esprels	"	1
Gendrey	"	1
Gouhenans	"	1
Iguerande	"	1
Lafoux-les-Bains	"	1
Lédenon	"	1
Magny-Vernois	"	1
Marcigny	"	1
Marguerittes	"	1
Marnay	"	1
Montagney	"	1
Montceaux-Vindecy	"	1
Ougney	"	1
Pouilly-sous-Charreau	"	1
Rugieu	127	1
Rougemont	"	1
St-Beauzire-la -Chomette	"	1
St-Gervasy-Bezoucé	"	1
St-Poncey	127	1
St-Yan	"	1
Talairat	127	1
Vadan	127	1
Valay	127	1
Vieillespasse-Lastic	"	1
Villersexel	"	1
Vougy	"	1

Renvoi 1 - non ouvert au service

La halte de Chazey-Magnieu est biffée ainsi que les indications qui s'y rapportent.

S.N.C.F.

Région du Sud-Est

Exploitation

Division commerciale
Groupe de Paris
2ème section
Voyageurs
N° 26.026

Paris, le 17 mai 1940
20, Bd Biderot (12ème)

Monsieur le Directeur
du Service Commercial
Groupe de Paris
83, rue Saint-Lazare - PARIS

J'ai l'honneur de vous à dresser le projet des
instructions à publier en vue de la fermeture au
Service des voyageurs des lignes et sections de ligne
de :

Montbozon à Lure
Besançon à Montagny
Gray à Orchamps
Beanne à Paray-le-Monial
Virieu-le-Grand à Belley
Mâcon à Remoulin
Bricoude à St-Flour

La date envisagée pour cette fermeture est
le 20 mai 1940.

Le Chef de la Division commerciale,

Signé: DELASARTE

A partir du 20 mai 1940, les lignes ou sections de lignes ci-après seront fermées au service des voyageurs, des bagages et des chiens accompagnés.

Les gares ou stations situées sur ces lignes ou sections de lignes et désignées ci-après sont de ce fait fermées au trafic des voyageurs, des bagages et des chiens accompagnés :

Section de ligne de Montbozon à Lure

Cognières	Les Aynans Vouhenens
Rougement	Maghy-Vernois
Esprèls	
Villersxel	
Couhenans	

Section de ligne de Besançon à Montagney

Emagny
Brussey
Marnay
Chenevrey

Section de ligne de Gray à Grochamps

Champvans-les-Gray	Ougney
Vadans	Cendrey
Valey	
Montagney	

Ligne de Rosne à Parsy-le-Monial

Voggy	Marcigny
Pouilly s/Charlieu	Montceaux-Vindecy
Iguerande	Saint-Yen

Section de ligne de Virieu-le-Grand à Belley

Pugieu	Chazey-Magnieu
Chazey-Bons	Belley

Section de ligne de Nîmes à Remoulins

Marguerittes	Lafoux-les-Bains
St-Gervasy-Bezouce	
Ledanon	

Ligne de Brioude à St-Flour

St-Beauzire-la-Chouette	St-Foncy
Talairat	Vieillespesse-Lastic
Cournil	Ch. brillac
La Chapelle-Laurent	Coren-les-Eaux

Sur les lignes ou sections de lignes de Montbozon à Lure, Gray à Orchamps, Virieu-le-Grand à Belley, Brioude à St-Flour, le transport des voyageurs, des bagages et des chiens à destination ou en provenance des localités desservies par les gares ou stations situées sur ces lignes ou sections de lignes sera assuré par des services automobiles dont les horaires et les tarifs seront insérés dans l'indicateur Ch. ix "Voyageurs".

Sur les lignes ou sections de lignes de Besançon à Montagney, Roanne à Parsy-le-Monial, Nîmes à Remoulins, le transport des voyageurs, des bagages et des chiens sera assuré par des services libres. Il ne pourra donc pas être délivré de billets directs ni procédé à l'enregistrement direct des bagages à destination des localités desservies par les gares situées sur les lignes ou sections de lignes indiquées au présent alinéa.

Par suite de cette fermeture, les modifications suivantes devront être apportées aux documents désignés ci-après :

A/ Nomenclature des gares et des localités desservies (édition de janvier 1940) :

- 1°) piquer dans la colonne 2 le renvoi 1 en regard des gares et stations visées ci-dessus, après avoir biffé, le cas échéant, le renvoi existant;
- 2°) porter la mention suppression, en regard de la halte de Chazey-Magnieu.

B/ Recueil général des Tarifs voyageurs, bagages et chiens.

(la pagination indiquée est celle du Recueil).

I. - Tarifs généraux - Annexe II (page 30) nomenclature des grandes gares ou stations, sous "Région Sud-Est".

biffer les gares de Belley, Lure et St-Flour.

II. - Nomenclature des stations balnéaires, thermales, climatiques et de sports d'hiver et des relations pour lesquelles il est délivré des billets A.R. de fin de semaine.

Dispositions particulières à la Région du Sud-Est, au départ de Lyon (page 84) zone V biffer :

Belley
Chazey-Bons

Chazey-Magnieu
Pugieu

C/ Tableaux des distances kilométriques annexés aux Tarifs généraux de Grande et de Petite Vitesse :

- 1°) Nomenclature par ordre alphabétique :

a) piquer le renvoi 54 à la suite de la désignation des gares et stations ci-après :

Aynans-Vouhenans (les)	Marcigny
Belley	Marguerittes
Champvans-les-Gray	Marnay
Chapelle-Laurent (la)	Montagney
Chazey-Bons	Montceau-Vindecy
Chenevrey	Ougney
Cognières	Pouilly-sous-Charlieu
Coren-les-Baux	Rougemont
Daagny	St-Beauzire-la-Chomette
Esprels	St-Cervasy-Bezouce
Gendrey	St-Yan
Gouhenans	Valay
Iguerande	Vougy
Lafoux-les-Bains	Vieillespesse-Lastic
Lédenon	Villersexel
Magny-Vernois	

b) piquer le renvoi 54 en regard des gares, stations et haltes indiquées ci-après après avoir biffé l'indication des renvois 13 ou 15 :

Brussey	St-Poncy
Cournil	Talairat
Chabrillac	Vadans
Fugieu	

c) biffer l'indication de la halte de Chazey-Magnieu et toutes les indications qui figurent en regard du nom de cette halte.

2°) Nomenclature des parcours avec leurs longueurs 8ème Région du Sud-Est

Inscrire le renvoi (b) - tous transports autres que voyageurs, bagages et chiens avec billets - à la suite de la désignation des parcours :

Montbozon-Lure	(page 345)	Pouilly-s/Charlieu-Paray-le-Monial
Lure-Montbozon	- 340	Pouilly-s/Charlieu-Le Coiteau
Misery-Montagney	- 343	Le Coiteau-Pouilly-s/Charlieu
Montagney-Miserey	- 344	Roanne-Pouilly-s/Charlieu
Montagney-Gray	- 344	Virieu-le-Grand-Pressins
Gray à Montagney	← 335	Pressins-Virieu-le-Grand
Montagney-Labarre	- 344	Nîmes G.V. - Remoulins
Labarre-Montagney	- 339	Remoulins-Nîmes G.V.
Roanne-Paray-le-Monial	- 355	Remoulins-Ardoise (1')
Paray-le-Monial-Roanne	- 349	Ardoise (1') - Remoulins
Paray-le-Monial-Pouilly-s/Charlieu	- 349	Pouilly-s/Charlieu - Roanne

- à la suite de la désignation de St-Flour pour tous les parcours ayant cette gare comme point d'origine ou de destination.